

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

**Travaux d'aménagement d'un arrêt de cars Rue Basile Moreau
Aménagement Place de La Chanterie
Réglementation de la circulation et du stationnement**

ARRETE N°2023/68

Le Maire de LAIGNE EN BELIN

Vu la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 44 et R. 225,

Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE, « Le Brouillard » BP 8 72210 Voivre-Lès-Le-Mans

Vu l'avis du département,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie et du personnel de chantier pendant les travaux d'aménagement d'un arrêt de cars, rue Basile Moreau, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Du 11 septembre au 6 novembre 2023, pendant les travaux d'aménagement d'un arrêt de cars rue Basile Moreau (sauf pour les cars ALEOP, passages maintenus pour les horaires de 7h55 et 8h40 ainsi que le mercredi de 11h45 et 12h25, à partir du 18/09 au 06/11/23),

- La circulation de tout véhicule sera interdite rue Basile Moreau (route barrée),
- La circulation de tout véhicule sera interdite rue Henry Roquet (route barrée)

Toutes dispositions seront prises pour faciliter, autant que possible, l'accès des riverains.

Toutes dispositions seront prises également pour faciliter le passage des véhicules de secours et les véhicules pour assurer une mission service public.

Les accès aux commerces seront maintenus pour les livraisons.

Article 2 – Pendant l'exécution des travaux définis à l'article 1^{er}, la circulation et le stationnement seront interdits dans l'emprise du chantier.

Article 3 : Pour les véhicules « poids lourds » de plus de 7,5 tonnes de P.T.A.C. la continuité de la circulation sera assurée par les déviations suivantes :

Dans le sens ECOMMOY vers LAIGNE EN BELIN :

- Routes Départementales 338, 139 ter et 139 bis

Dans le sens SAINT GERVAIS EN BELIN vers LAIGNE EN BELIN (rue Basile Moreau) :

- Rond-Point Saint Martin, D139, 212bis, RD338

Dans le sens MULSANNE VERS LAIGNE EN BELIN

- Routes Départementales 212 bis, RD 139

Localement : (uniquement pour les véhicules légers) : Rue de la Fuite, Rue du Manoir, RD 139.

Article 4 – La signalisation du chantier sera fournie, mise en place et entretenue par l'Entreprise chargée des travaux.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités du chantier et sera affiché pour information des usagers à la Mairie de LAIGNE EN BELIN.

Article 7 – Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'ECOMMOY est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAIGNE EN BELIN, le 4 septembre 2023

Le Maire,
Nathalie DUPONT

